

CGT contre CGT, et suites

AFFAIRE. Après l'ouverture d'une information judiciaire, les deux dirigeants de la CGT du port autonome du Havre se veulent sereins. Leurs adversaires aussi.

Comment se finira l'affaire qui oppose depuis des mois la CGT du port autonome du Havre à un collectif de quelques agents du port partis en guerre contre leur propre organisation syndicale pour obtenir des comptes et de « la transparence » ? Trois jours avant de quitter Le Havre pour prendre de nouvelles responsabilités à Créteil, l'une des plus grandes circonscriptions judiciaires de France, l'ancien procureur du Havre, Jean-Jacques Bosc, a demandé l'ouverture d'une information judiciaire pour « escroquerie, faux et usages de faux et détournements de fonds » (voir notre édition de lundi dernier).

Le Parquet requiert des mises en examen

Dans ces tout prochains jours, un juge d'instruction va être nommé. Le Parquet a également requis la mise en examen des deux responsables de la CGT du port autonome, Patrick Deshayes et Brice Friboulet.

« Cette nouvelle est importante, souligne Me Eric Baudeau, avocat de la CGT du port. Enfin, mes clients vont savoir ce qu'on leur reproche et vont pouvoir avoir accès au dossier. »

« Nous sommes dans un conflit dur, ajoute pour sa part Patrick Deshayes, le secrétaire général de la CGT. Cette affaire vise à déstabiliser le syndicat et on s'attaque ainsi à l'outil de défense des agents du port. Tout cela est une ingérence dans le fonctionnement d'un syndicat où tout est fait selon des règles strictes et contrôlé par

huissier de justice. » Selon les premiers éléments de l'enquête, les faits reprochés aux deux dirigeants de la CGT porteraient sur une somme de l'ordre de 100 000 euros.

« Cela ne correspond à rien, c'est du délire », souligne Brice Friboulet. « Nous n'avons qu'une hâte, ajoute Patrick Deshayes, c'est que la justice fasse son travail, mais de manière objective et sur les deux camps. Car pour l'instant, le collectif n'a fabriqué qu'une seule chose : de l'insécurité. Et les travailleurs sont très en colère. »

« Nous allons vers la vérité »,

explique de son côté l'un des membres du collectif qui a décidé de demeurer anonyme pour éviter « des représailles ».

« La justice se donne les moyens »

« L'ouverture d'une information judiciaire signifie que la justice se donne les moyens de mener des investigations au-delà des aveux circonstanciés qu'ont faits Patrick Deshayes et Brice Friboulet lors de leur garde à vue », souligne de son côté Me Claude Aunay, le défenseur du collectif.

« Effectivement, avec l'informa-

tion judiciaire, ils vont avoir accès au dossier et à leurs aveux qu'ils devront bien expliquer aux quatre mille agents du port autonome », note Me Aunay.

« Avec cette information judiciaire, note de son côté Me Baudeau, nous passons d'une phase judiciaire, sans accès au dossier, à une procédure, où l'on pose les vrais problèmes. »

Que dit la direction du port autonome de cette affaire ? « Strictement rien », expliquait hier la porte-parole du port autonome.

STEPHANE SIRET

HAVRE

LIBRE

Mercredi 28 Mars 2007

INFORMATION JUDICIAIRE AU PORT

Prise dans la tempête la CGT riposte

La CGT du port autonome du Havre, ses responsables et leur avocat se montrent sereins dans la tempête judiciaire qui secoue depuis des mois le syndicat. Pour la partie adverse, « la vérité est en marche ».

PAGE 7

EN
DATES

2004

Des agents du port demandent à la direction de la CGT une lettre pour obtenir des informations financières.

Début 2005

Nouvelles demandes écrites auprès de la CGT.

Juin 2005

La CGT est assignée et la justice lui ordonne de fournir les documents réclamés. Demande en partie satisfaite.

Octobre 2005

La justice demande au collectif, qui avait créé un site Internet, de retirer des courriers. Jugement confirmé en appel.

Décembre 2006

Dans le cadre d'une plainte, une enquête est ouverte et deux dirigeants de la CGT sont placés en garde à vue.

2007

Ouverture d'une information judiciaire.